



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

L'inspecteur d'académie
Directeur des services départementaux de
l'Education Nationale de la Charente

à
Madame ou Monsieur le Directeur d'école

s/c de
Madame ou Monsieur l'Inspecteur de l' éducation
nationale

Angoulême, le 3 octobre 2007

Dossier suivi par
Anne Marie Verrier
Téléphone
05 45 90 14 64
Fax
05 45 90 14 60
Mél
coegpa.ia16@ac-poitiers.fr

Cité administrative du
Champ de Mars
Bâtiment B
Rue Raymond Poincaré
16023 Angoulême cedex

Objet : - calendrier de la commission d'orientation vers les enseignements
généraux et professionnels adaptés (COEGPA)
- documents concernant l'instruction d'un dossier de la COEGPA

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le calendrier de la commission
d'orientation vers les enseignements généraux et professionnels adaptés
(COEGPA).

Je me permets, par ailleurs, de vous rappeler les documents nécessaires à
l'instruction d'un dossier d'élève. Chaque dossier instruit comprend les documents
ci-joints:

- 1-saisine
- 2-partie pédagogique
- 3-avis des parents
- 4-renseignements psychologiques sous pli cacheté
- 5-renseignements sociaux uniquement lorsqu'une orientation à l'EREA en
internat est envisagée. Se rapporter à la constitution du dossier.

Vous trouverez ces documents en pièces ci-jointes.

Si vous avez connaissance de troubles de la santé de l'élève, contacter le
médecin scolaire qui évaluera la pertinence de la transmission d'un examen
médical à la COEGPA. Dans ce cas, le médecin vous remettra son compte-rendu
sous pli cacheté que vous enverrez avec les autres pièces du dossier.

Il vous revient d'envoyer le dossier instruit à l'Inspecteur de l' Education nationale
de la circonscription pour avis sur la proposition d'orientation en respectant les
délais indiqués sur le calendrier.

Un dossier incomplet ne peut pas être envoyé.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Madame
Verrier, coordinatrice de la COEGPA.

Signé: Jean-Yves Bessol